

RÉGIME DE RETRAITE  
DU PERSONNEL PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

# Rapport annuel 2020



# TABLE DES MATIÈRES

Message du président	3
Revue de la situation financière	4
Revue des rendements	6
Revue des placements	7
Revue de la gouvernance	8
Revue des services	12
Annexes	
A.1 Données financières	15
A.2 Statistiques démographiques	18
A.3 Ventilation des placements	20
A.4 Performance des placements	21

## 2020 EN CHIFFRES

827 M \$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE » Progression de 36 % (+217 M\$) sur 5 ans
VA : 8,5 % SV : 9,5 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET » VA : Moyenne de 8,9 % sur 5 ans » SV : Moyenne de 9,0 % sur 5 ans
1 383	NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS ET EN AJOURNEMENT » 213 de plus qu'en 2015
1 371	NOMBRE DE PARTICIPANTS NON ACTIFS * » 279 de plus qu'en 2015
VA : 100,1 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (DERNIÈRE ÉVALUATION) » Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est accrue
VA : 10,2 M\$ SV : 28,8 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS » En augmentation à chaque année
21,3 M\$	COTISATIONS VERSÉES » 10,7 M\$ par les participants » 10,6 M\$ par l'Université
37,1 M\$	PRESTATIONS VERSÉES » 91 % de ce montant = rentes aux retraités et bénéficiaires

**VA**  
Volet antérieur  
(service avant 2016)

**SV**  
Second volet  
(service depuis 2016)

\* À des fins de regroupement et de distinction des participants actifs, le groupe des participants non actifs comprend les retraités, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et les participants en rente différée (ne sont plus des participants actifs, mais ne reçoivent pas une rente).

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Comme à chaque année, il nous fait extrêmement plaisir de vous présenter le rapport annuel de votre Régime de retraite. L'année 2020 a été particulière à plusieurs égards et l'administration d'un régime de retraite n'a pas été épargnée. Depuis plus d'un an nous constatons tous à quel point une crise comme celle de la pandémie apporte son lot d'incertitudes. Toutefois, c'est aussi dans une telle période que nous pouvons constater l'efficacité des procédures et des politiques établies en temps plus « normaux ». Pour votre régime de retraite, cette efficacité s'apprécie à plusieurs niveaux.

## Efficacité de la Politique de financement

En 2019, l'APAPUL et l'Université ont rédigé une Politique de financement qui venait spécifier, de manière détaillée, plusieurs paramètres visant à réduire les risques liés au financement du RRPePUL. Déjà en 2015, lors des travaux sur la restructuration du Régime, des balises de provisions additionnelles avaient commencé à être suivies.

En produisant une évaluation actuarielle sur une base annuelle, le Comité de retraite s'assure d'une vigie constante de l'évolution de la situation financière du Régime et des variations économiques ou démographiques qui nécessiteraient des ajustements.

Même avant la reprise des marchés financiers en 2020, le Comité de retraite était en mesure d'évaluer la robustesse des marges et des réserves du RRPePUL qui étaient provisionnées au 31 décembre 2019.

## Efficacité de la Politique de placement

Depuis quelques années, la Politique de placement du RRPePUL est personnalisée selon les risques de maturité des deux volets du Régime. De plus, la diversification des types de placement permet aussi de limiter les impacts négatifs de résultats sectoriels décevants.

Les résultats de l'année ne démontrent pas que l'économie mondiale ait vécu en 2020 sa pire récession de l'ère moderne : le Volet antérieur termine avec un rendement brut de 8,5 %, alors que le Second volet affiche 9,5 %. Une partie de ces rendements provient de l'effet de la baisse des taux d'intérêt. C'est donc l'équivalent de revenus d'intérêt « reçus d'avance » qui ne seront pas au rendez-vous lorsque les taux d'intérêt remonteront (ce qui est le cas dans les premiers mois de 2021!).

## Efficacité du Bureau de la retraite

L'obligation pour le personnel du Bureau de la retraite d'administrer les régimes de retraite en télétravail pour une bonne partie de l'année 2020 n'aura pas eu de répercussions sur la qualité des services et sur les délais de production. L'entièreté des opérations étant numérisées, peu d'adaptations ont été nécessaires pour le télétravail.

Au printemps 2020, le gouvernement a édicté certaines modalités d'allègement et a majoré certains délais prescrits relativement à l'administration des régimes de retraite. Le Bureau de la retraite a été en mesure de respecter les délais normaux et il n'a pas eu à se prévaloir des allègements.

Nous espérons tous que cette pandémie se termine le plus rapidement possible et que ses effets soient limités. Le Comité de retraite et le Bureau de la retraite continuent leur vigie afin d'assurer un service continu pour les participants et pour veiller à ce que la stabilité du financement du RRPePUL soit assurée, tout en limitant de possibles transferts intergénérationnels.

Vous verrez à travers les prochaines pages que le Régime est encore en très bonne santé financière. Je vous souhaite une bonne lecture et j'espère que l'on aura la chance d'échanger ensemble lors de l'assemblée annuelle du Régime. Je termine en remerciant sincèrement mes collègues du Comité de retraite pour leur implication ainsi que le personnel du Bureau de la retraite pour leur professionnalisme et leur intégrité. Les événements de 2020 auront permis de constater l'efficacité de la gouvernance de votre régime de retraite.

Le président du Comité de retraite,



Boris Mayer-St-Onge

# REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## FAITS SAILLANTS 2020

1. Deux volets qui demeurent bien provisionnés
2. Une Politique de financement qui fait le travail
3. Une solvabilité qui se maintient

Degré de capitalisation  
au 31-12-2020

VA	SV
100,1 %	100,0 %

### 1. Deux volets qui demeurent bien provisionnés

Les deux tableaux suivants illustrent le niveau de capitalisation des deux volets du RRPePUL au 31 décembre 2020 avec le comparable de l'année précédente. Le degré de capitalisation (dernière ligne du tableau) indique que la valeur de l'actif est égale ou supérieure à la valeur du passif (valeur des engagements envers les participants).

Ce que nous montre également ces tableaux, c'est que chaque volet détient aussi une réserve (10,2 M\$ pour le VA et 28,8 M\$ pour le SV) qui pourrait servir en cas de déficit à rembourser. En utilisant la valeur totale de l'actif et non pas l'actif net de cette réserve, les degrés de capitalisation sont de 101,5 % pour le VA et de 134,8 % pour le SV.

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2020	31-12-2019	SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2020	31-12-2019
Valeur marchande de l'actif	714 932	694 713	Valeur marchande de l'actif	109 390	81 875
Cotisations accessoires	403	415	Cotisations volontaires	2 232	1 748
<i>moins</i> Réserve	(10 177)	(9 418)	<i>moins</i> Fonds de stabilisation	(28 836)	(20 623)
<b>Actif net</b>	<b>705 158</b>	<b>685 710</b>	<b>Actif net</b>	<b>82 786</b>	<b>63 000</b>
Valeur actuarielle du passif			Valeur actuarielle du passif		
Participants actifs	240 399	242 149	Participants actifs	70 134	55 234
Retraités et bénéficiaires	445 525	426 387	Retraités et bénéficiaires	7 683	4 748
Rentes différées	18 470	15 959	Rentes différées	2 737	1 161
Cotisations accessoires	403	415	Cotisations volontaires	2 232	1 748
<b>Passif total</b>	<b>704 797</b>	<b>684 910</b>	<b>Passif total</b>	<b>82 786</b>	<b>62 891</b>
<b>Excédent (déficit) actuariel</b>	<b>361</b>	<b>800</b>	<b>Excédent (déficit) actuariel</b>	<b>0</b>	<b>109</b>
<b>Degré de capitalisation</b>	<b>100,1 %</b>	<b>100,1 %</b>	<b>Degré de capitalisation</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,2 %</b>

Par ailleurs, chaque volet est évalué selon un rendement espéré futur qui est réduit d'une marge pour diminuer la probabilité que cet objectif de rendement ne soit pas atteint. Le tableau ci-dessous indique les paramètres au 31 décembre 2020 et le comparable de 2019.

	2020		2019	
	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)
Rendement espéré selon la Politique de placement	5,05 %	7,04 %	5,47 %	7,01 %
Marge <sup>1</sup>	1,00 %	1,12 %	1,14 %	1,10 %
Rendement utilisé	4,05 %	5,92 %	4,33 %	5,91 %

<sup>1</sup> Dans le cas du Second volet, la marge comprend aussi une marge de maturité pour éviter les transferts intergénérationnels.

# REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE /suite

## 2. Une Politique de financement qui fait le travail

Jusqu'à maintenant, la Politique de financement réussit à atteindre les objectifs liés à la situation financière du Régime. Les taux de cotisation des participants et de l'employeur demeurent à l'intérieur du budget prévu. La volatilité future du financement est amoindrie, car des réserves et des marges sont constituées. L'évaluation actuarielle est produite annuellement et une vigie est effectuée sur les différentes hypothèses. Le tableau ci-dessous résume les taux de cotisation pour 2021 et 2022<sup>1</sup>.

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2021	8,8 % (dont 4,28 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %
2022	8,8 % (dont 3,85 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %

La Politique de financement prévoit aussi les modalités d'indexation des rentes du SV, car cette indexation est conditionnelle au niveau de provisionnement du volet et elle n'est garantie que pour les trois années suivant l'évaluation actuarielle. En vertu des résultats, l'indexation accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 84 % de l'inflation à ce moment. Les taux applicables pour les trois prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

1 <sup>er</sup> janvier 2022	100 % de l'inflation
1 <sup>er</sup> janvier 2023	91 % de l'inflation
1 <sup>er</sup> janvier 2024	84 % de l'inflation

Malgré un bon provisionnement du SV à 135 % lorsqu'on considère le Fonds de stabilisation, on constate que le niveau d'indexation est toutefois limité pour éviter d'altérer la situation financière du volet par l'octroi de l'indexation.

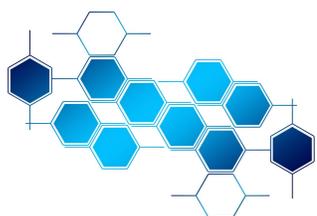
## 3. Une solvabilité qui se maintient

La solvabilité d'un régime de retraite repose sur un scénario de terminaison hypothétique. Il s'agit d'un calcul qui doit être contenu dans une évaluation actuarielle et qui repose sur des hypothèses qui sont prescrites, contrairement à la capitalisation du régime qui s'évalue selon des hypothèses à long terme établies par l'actuaire du Régime.

Dans les faits, le niveau de solvabilité n'impacte pas le niveau de financement du RRPePUL. Par contre, les participants qui demanderaient le remboursement de leurs droits (départ avant la retraite) verraient ainsi la valeur payable réduite en proportion du degré de solvabilité de chacun des volets du Régime.

Le tableau ci-dessous présente les degrés de solvabilité des deux volets au 31 décembre 2020 et de l'année précédente. La diminution constatée pour 2020 s'explique par la baisse des taux d'intérêt. Nonobstant une performance des placements plus élevée que prévue, la valeur des engagements sur base de solvabilité a augmentée davantage en 2020.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Volet antérieur	84,8 %	86,1 %
Second volet	77,4 %	78,7 %



<sup>1</sup> Les taux sont connus d'avance, car la Loi prévoit un décalage d'un an pour l'application des taux de cotisation. Ainsi, l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2020 établit les taux de cotisation pour l'année 2022.

# REVUE DES RENDEMENTS

## FAITS SAILLANTS 2020

1. Effets de la COVID-19 sur les marchés
2. Baisse importante des taux d'intérêt
3. Changements structurels

	VA	SV
Rendement brut 2020	8,5 %	9,5 %
Rendement net 2020	8,0 %	8,9 %

### 1. Effets de la COVID-19 sur les marchés

Lorsqu'on regarde les rendements des indices boursiers au 31 décembre, on serait porté à penser qu'il n'y a pas eu d'impact de la pandémie sur les marchés en 2020. Le marché américain affiche +16 %. Les marchés émergents ont un résultat similaire. Sur le marché canadien, le résultat est plus modeste à +5,6 %. Certains pays comme le Royaume-Uni et la France ont toutefois terminé en territoire négatif. Tous les marchés ont chuté fortement au printemps 2020, mais la reprise fut rapide et prononcée.

Ce qui caractérise aussi les résultats de 2020, c'est la disparité des rendements sectoriels et la concentration des excellents rendements sur quelques titres. Le secteur de la technologie occupe dans le contexte de la pandémie le haut du pavé. Sur le marché canadien, ce secteur a produit un rendement de plus de 80 %, résultat fortement tributaire du titre de Shopify qui a progressé de près de 180 %!

Les annonces de la découverte de vaccins efficaces contre la COVID-19 à la fin de l'année, jumelées au résultat des élections américaines, expliquent aussi une bonne poussée des marchés au dernier trimestre. Sans ces bonnes nouvelles, les résultats de l'année auraient été plus mitigés.

### 2. Baisse importante des taux d'intérêt

Alors qu'une hausse des taux était anticipée par une majorité des intervenants au début de l'année 2020, la récession du premier trimestre aura eu l'effet tout à fait contraire. Les interventions des banques centrales et leur intention de vouloir conserver à un bas niveau les taux d'intérêt à court terme pendant plusieurs années ont fait en sorte que la tendance baissière des taux s'est poursuivie en 2020.

À un moment de l'année, une majorité des obligations émises en Europe et au Japon prévoyait un taux d'intérêt négatif! Les investisseurs payaient donc pour prêter leur argent, ce qui est des plus contre-intuitifs.

Pour une caisse de retraite comme celle du RRPePUL, des investissements dans les obligations à long terme représentent donc des rendements plus élevés lorsque les taux d'intérêt diminuent comme ce fut le cas en 2020 (mais ce sera l'effet inverse lorsque les taux augmenteront). Toutefois, ce type de placement vise avant tout à réduire la volatilité de la situation financière en appariant une portion des placements avec les engagements envers les retraités.

### 3. Changements structurels

Il va sans dire que les effets de la pandémie sur les placements du RRPePUL ne sont pas encore tous connus. C'est le cas principalement sur les actifs réels (immobilier et infrastructure). Quels seront les effets à plus long terme du télétravail sur les besoins d'espace de travail dans les édifices à bureaux? Les achats en ligne remettront-ils en question le modèle d'affaires des centres commerciaux? Le trafic aérien reviendra-t-il au niveau de 2019 à court terme? La valeur marchande de ces actifs ne réagit pas aussi rapidement que les actions et les obligations. C'est d'ailleurs un des intérêts de les considérer dans la Politique de placement. Par contre, on sait que ces actifs ont été dépréciés en 2020 en raison de la diminution de la rentabilité pour les prochaines années.

Les investissements dans ces créneaux sont régis par des stratégies visant à assurer une diversification tant géographique que sectorielle. Nous sommes confiants que les portefeuilles seront résilients et sauront apporter une valeur ajoutée à long terme. Encore une fois, l'un des avantages d'une caisse de retraite est sa perspective d'investissement à très long terme. Les fluctuations à court terme ont donc moins d'impact, car les investissements n'ont pas à être liquidés pour pouvoir au paiement des prestations.

# REVUE DES PLACEMENTS

## FAITS SAILLANTS 2020

1. Redéploiement du portefeuille immobilier
2. Stratégie en obligations par volet
3. Gestion du risque de devise

### Répartition stratégique des placements

	VA	SV
Obligations	50 %	20 %
Actions	20 %	42 %
Alternatifs	30 %	38 %

## 1. Redéploiement du portefeuille immobilier

En 2019, une partie importante du portefeuille immobilier avait été liquidée en vertu des conditions contractuelles de cet investissement en direct. La stratégie d'investissement avait été complètement revue afin d'assurer une meilleure diversification du portefeuille, tant au niveau géographique que sectoriel.

Le cœur du nouveau portefeuille, constitué de portefeuilles diversifiés et assurant des revenus réguliers, a été implanté au cours de l'année et des engagements additionnels dans des portefeuilles à valeur ajoutée sont venus compléter la stratégie immobilière en 2020.

Finalement, il fut convenu d'utiliser un portefeuille de fiducies de placement immobilières comme actif de compensation en attendant que les engagements soient appelés par les gestionnaires. Cet actif de compensation reflète davantage les caractéristiques d'un investissement en immobilier et il va compenser le fait que l'appel des engagements soit effectué sur plusieurs trimestres.

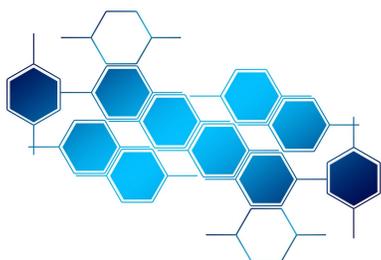
## 2. Stratégie en obligations par volet

Dans le contexte de mieux gérer le risque d'intérêt de chaque volet du RRPePUL, il fut convenu de scinder le portefeuille d'obligations provinciales à long terme pour en établir un spécifique à chacun des volets. Ces nouveaux portefeuilles sont plus représentatifs de la durée des engagements des volets. Le changement a été fait en mai 2020.

## 3. Gestion du risque de devise

Une proportion importante des actifs du RRPePUL est investie en devises étrangères. À titre d'investisseur canadien, il faut évaluer si ce risque de devise mérite d'être assumé sur les placements de caisse ou s'il faut plutôt le couvrir (selon l'évolution du dollar canadien par rapport aux autres devises, un rendement additionnel peut être généré par le mouvement des devises).

Depuis mai 2020, l'orientation est de couvrir complètement le risque de devise sur tous les placements alternatifs (immobilier, infrastructure et placements privés) alors que ce risque ne sera couvert sur les actions et les obligations libellées en dollars américains que lorsque le dollar canadien sera nettement en-dessous de sa valeur historique par rapport au dollar américain.



## FAITS SAILLANTS 2020

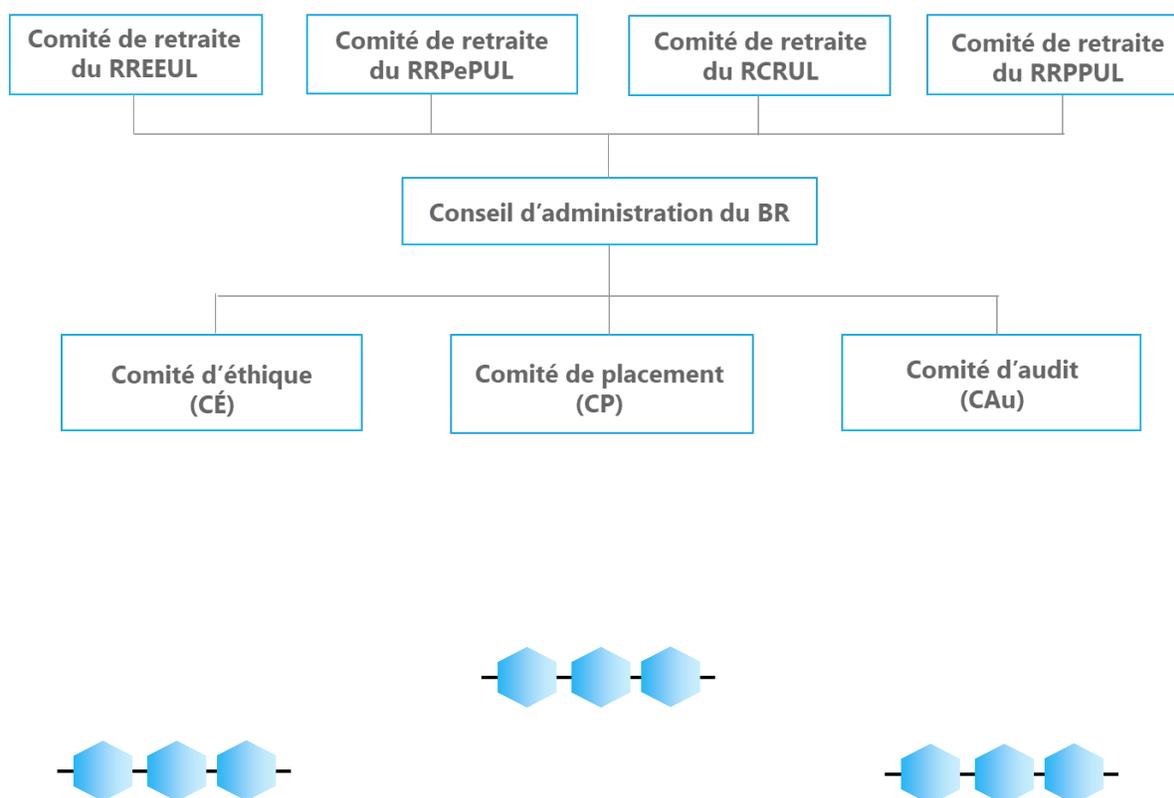
1. Nouvelle structure de gouvernance
2. Vigie en raison de la COVID-19
3. Application de la Politique de financement

### 1. Nouvelle structure de gouvernance

En date du 1<sup>er</sup> avril 2020, tous les comités de retraite de l'Université Laval se sont entendus pour revoir la structure de gouvernance du Bureau de la retraite (BR). Ce dernier a ainsi été fusionné avec le Bureau du Fonds commun de placement. Ces deux équipes profiteront dorénavant d'une synergie qui permettra de mieux intégrer les opérations de placement et d'administration des régimes.

Les activités du BR sont dorénavant supervisées par un conseil d'administration formé de sept administrateurs dont un représentant de chaque régime, un représentant de l'Université et de deux membres externes. La structure est aussi simplifiée; les comités d'audit des régimes et celui de la fiducie globale sont regroupés.

L'organigramme suivant résume la nouvelle structure.



# REVUE DE LA GOUVERNANCE /suite

## 2. Vigie en raison de la COVID-19

La pandémie a quand même eu plusieurs effets sur l'administration du RRPePUL en 2020 :

- » application de modalités d'assouplissement édictées par le gouvernement pour l'administration des régimes de retraite;
- » tenue de l'assemblée annuelle du Régime pour une première fois en mode virtuel;
- » vigie mensuelle par le Comité sur l'évolution des placements (habituellement effectuée sur une base trimestrielle par le Comité de retraite);
- » analyse de stress sur la situation financière du RRPePUL et implication sur l'application de l'indexation des rentes du Second volet;
- » établissement du degré de solvabilité des volets sur une base mensuelle (au lieu d'annuelle).

Malgré tous ces changements et défis, l'administration du RRPePUL a été effectuée sans heurt en 2020.

## 3. Application de la Politique de financement

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par l'APAPUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime.

Les résultats des évaluations actuarielles de 2019 et 2020 ont permis de consolider les marges de financement du RRPePUL et ont permis de maintenir l'indexation des rentes du Second volet pour 2023 et 2024, ces indexations n'étant garanties que pour des périodes limitées de trois ans.



### COMITÉ DE RETRAITE

À titre d'administrateur et de fiduciaire du RRPePUL, le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Selon le Règlement, le Comité de retraite doit être composé de neuf administrateurs. Au 31 décembre 2020, la composition du Comité est la suivante :

	Désigné par		Désigné par
Mme Valérie Gonthier-Gignac M. Éric Matteau	<b>l'APAPUL</b>	M. Jean Grégoire M. Boris Mayer-St-Onge	<b>les participants actifs</b>
M. Nicolas Bouchard Martel M. Jacques Lachance M. François Hudon (membre externe)	<b>l'Université Laval</b>	Mme Louise Barbeau Mme Josée Germain	<b>les retraités, bénéficiaires et participants en rente différée</b>

M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

Un seul changement a eu lieu en 2020 dans la composition du Comité. M. Jean Grégoire a remplacé Mme Manon Guillemette.

# REVUE DE LA GOUVERNANCE /suite

En vertu des délégations, le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité d'éthique relèvent du Conseil d'administration.

	Mandat	Composition
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de l'Université Laval.	M. Nicolas Bouchard Martel UL M. Daniel Coulombe RRPpUL M. Boris Mayer-St-Onge RRPpUL M. Yvan Pépin RREEUL M. Nicolas Saucier RCRUL Mme Anne Gosselin Membre externe M. André Grondines Membre externe
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPpUL a été déléguée au Comité de placement.	M. François Girouard M. Gilles Horrobin M. Michel Lemieux M. Bruno Roy
Comité d'audit	Le principal mandat de Comité d'audit est de recevoir les rapports des auditeurs externes et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	M. Jean DeBonville RCRUL M. Gilles Dion RREEUL M. André Grondines Membre externe M. Jacques Lachance RRPpUL M. Michel Turcotte RRPpUL
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter les administrateurs et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	Mme Marion Brivot (Lecomte) M. Jean-François Larocque M. Yvan Laurin M. Sylvain Tremblay

## RÉUNIONS EN 2020

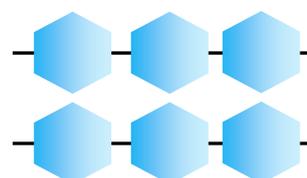
Voici le nombre de réunions tenues en 2020 par chacun des comités ainsi que le taux de participation des membres. Le nombre de rencontres ne tient pas compte des réunions de ses sous-comités.

	Taux de participation <sup>1</sup>	
Comité de retraite	6 réunions	97 %
Conseil d'administration	6 réunions	100 %
Comité d'audit	4 réunions	100 %

<sup>1</sup> Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPpUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

## RAPPORT SUR LES PLAINTES

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de participants du Régime en 2020. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.



# REVUE DE LA GOUVERNANCE /suite

## RESSOURCES EXTERNES

Pour effectuer certains mandats précis, le Comité de retraite retient les services des consultants ou des entreprises suivantes. Il n'y a pas eu de changement en 2020, à l'exclusion de l'ajout de RBC à titre d'institution financière.

Actuaire	M. François D'Amour, Aon Hewitt	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Conseiller en placement	Aon Hewitt	Révision de la Politique de placement
Auditeur externe	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Audit du rapport financier annuel
Service de paie des retraités	Ceridian Itée	Agent payeur des rentes
Institution financière	Caisse Desjardins de l'Université Laval RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Dossiers en ligne	SFAP	Intranet des participants Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données

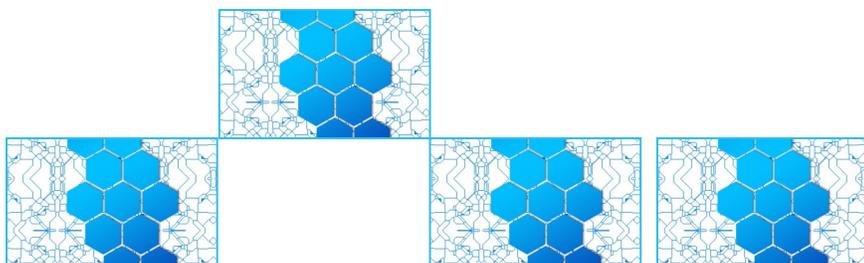
## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les valeurs des fiduciaires du Régime et du Fonds commun de placement (FCP) font en sorte que, depuis de nombreuses années, les éléments liés à l'investissement responsable sont pris en compte dans la gestion de la caisse de retraite. La Politique de placement du RRPePUL comporte, à cet égard, une politique d'investissement responsable qui s'articule autour des deux axes suivants :

- » la gestion proactive des droits de vote;
- » la sélection et le suivi des gestionnaires dans un contexte de facteurs ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En plus de la notion d'investissement responsable, la tendance est aussi de l'élargir à l'investissement durable. De plus en plus, les investisseurs désirent soutenir une transition vers une économie tournée vers l'énergie renouvelable qui assure une pérennité des ressources et un environnement plus sain.

Le Comité de retraite a le devoir fiduciaire de faire fructifier le patrimoine du RRPePUL, mais on sent de plus en plus ces préoccupations environnementales au niveau des participants.



## FAITS SAILLANTS 2020

1. Administration en télétravail
2. Intérêt pour les cotisations volontaires
3. Moratoire sur les transferts

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information aux participants et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, émet les différents communiqués sur le Régime et organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

### 1. Administration en télétravail

L'obligation d'administrer le RRPePUL en télétravail au printemps 2020 a nécessité très peu d'ajustements pour le Bureau de la retraite. Les dossiers des participants étant entièrement numérisés depuis près de 10 ans, les procédures ont permis une continuité des opérations et il n'y a pas eu de délai dans le traitement des demandes des participants. Seul le format des rendez-vous en présentiel avec le personnel du Bureau a été revu, mais les plateformes de rencontres virtuelles ont aidé les conseillers dans la présentation de la documentation transmise.

#### Services offerts par le Bureau de la retraite

	Ventilation des demandes traitées	
	2020 586 demandes	2019 780 demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : informer les participants de leurs droits et des possibilités d'optimiser leurs avoirs dans le régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	41 %	51 %
<i>... à l'égard de la retraite</i> : rencontrer les participants avant leur prise de retraite afin de leur expliquer les options qui s'offrent à eux. Plusieurs participants demandent par ailleurs des estimations à différentes dates de retraite avant de déterminer celle-ci;	27 %	22 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : répondre aux demandes d'information relatives aux autres prestations payables et aux demandes d'information générale.	32 %	27 %

Le nombre de demandes a chuté de près de 23 % en 2020, principalement en raison d'une diminution dans le nombre de nouvelles adhésions et de calculs de participation volontaire lors de congés autorisés.



Entrevues par les conseillers

2020

62

2019

131



Séminaire de préparation à la retraite (formule sommaire en Webinaire en 2020)  
Colloque de planification financière

1

1

1

1



Communiqué

1

2

# REVUE DES SERVICES /suite

## 2. Intérêt pour les cotisations volontaires

Encore cette année, des participants ont choisi d'investir davantage dans le RRPePUL par le biais de cotisations volontaires. En 2020, près de 344 000 \$ ont ainsi été transférés. Ces cotisations volontaires sont investies selon la directive de placement choisie par chaque participant concerné.

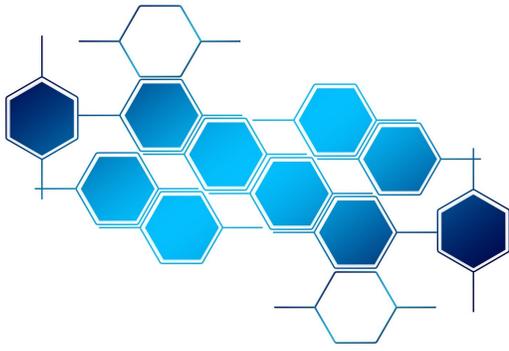
L'un des avantages de verser volontairement des cotisations supplémentaires réside dans le niveau des frais de placement qui est nettement inférieur à ceux des institutions financières pour un produit équivalent.

## 3. Moratoire sur les transferts

De mai 2020 à janvier 2021, un moratoire a été imposé sur le traitement des ententes de transfert avec d'autres régimes de retraite (pour les rachats de service également). Ce moratoire a été imposé en vue d'une révision des hypothèses d'évaluation de ces transactions et un amendement ([Communiqué de janvier 2021](#)) est venu modifier les modalités applicables pour les demandes effectuées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Dans les premiers mois de 2021, le Bureau de la retraite a priorisé le traitement des demandes qui ont été visées par le moratoire. D'autres dossiers seront également révisés, soit toutes les demandes de transfert depuis 2012, afin de valider l'évaluation des sommes exigibles. Les demandes de rachat d'avant le moratoire ne sont pas visées par cette révision.





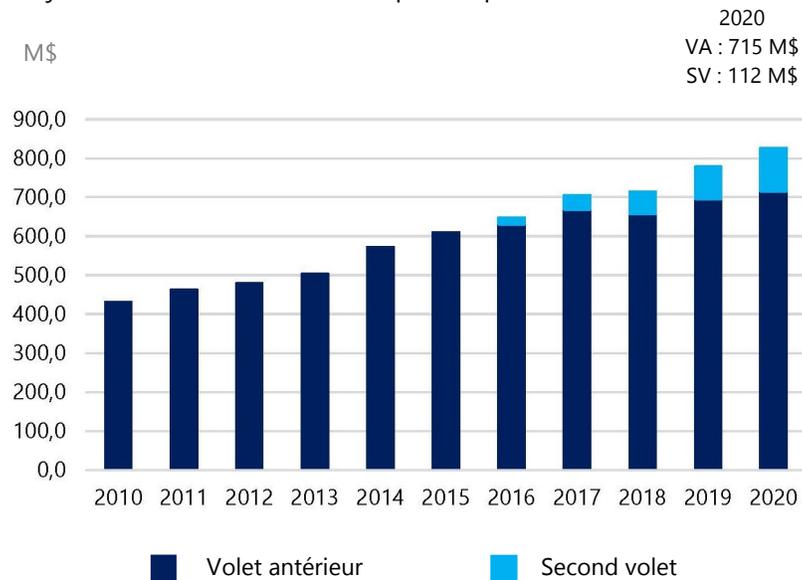
# Annexes

- A.1 Données financières
- A.2 Statistiques démographiques
- A.3 Ventilation des placements
- A.4 Performance des placements

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Au cours des cinq dernières années, soit depuis la mise en place des deux volets, le Volet antérieur a légèrement progressé (environ 3,5 % en moyenne par année) alors que le Second volet totalise plus de 110 M\$.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RRPePUL depuis le 31 décembre 2010, donc au cours des dix dernières années. Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.



Au cours de la période de 10 ans, l'actif du RRPePUL a doublé. Il s'agit d'un taux annuel moyen d'augmentation de 7,0 %. Au cours de cette période, la performance a été plus élevée que 7,0 %, mais une portion non négligeable des revenus de placement sert à payer les prestations, car celles-ci excèdent les cotisations sur une base annuelle. Il faut dire qu'au cours de la dernière décennie, les marchés ont affiché des performances supérieures aux attentes.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

### COTISATIONS

Globalement, la Politique de financement prévoit un financement du RRPePUL de 18,3 % de la masse salariale. Les participants assument entièrement les cotisations de stabilisation à même la cotisation globale de 8,8 % du salaire, de sorte que les cotisations patronales régulières sont de 9,5 % des salaires. Des cotisations pour des reliquats de solvabilité sont également versées par l'Université. Une portion des cotisations régulières est versée dans le Volet antérieur pour couvrir les frais administratifs.

Volontairement, les participants peuvent aussi verser d'autres types de cotisations qui sont expliquées ci-dessous.

<b>Cotisations régulières</b>	Cotisations versées par les participants et l'Université et qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2020, les cotisations régulières sont de 3,55 % du salaire pour les participants et de 9,5 % pour l'Université.
<b>Cotisations de stabilisation</b>	Ces cotisations sont versées seulement par les participants et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser s'il y a lieu un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 5,25 % du salaire en 2020.
<b>Cotisations accessoires</b>	Limitées fiscalement à 18 % du salaire moins les cotisations régulières et de stabilisation, les participants n'ont que 0,2 % de leur salaire disponible pour verser des cotisations accessoires. Par contre, ces cotisations n'affectent pas les droits de cotisation au REER.
<b>Cotisations volontaires</b>	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
<b>Cotisations de rachat</b>	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat par les participants. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent.
<b>Transferts d'autres régimes de retraite</b>	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RRPePUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente.

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

### COTISATIONS suite

Cotisations versées en 2020 (en milliers de dollars)

	Par les participants		Par l'employeur		Total 2020	Total 2019
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	290	3 724	290	10 229	14 533	18 051
De stabilisation	s.o.	5 752	s.o.	s.o.	5 752	1 513
Rachats de participation	44	2	s.o.	s.o.	46	411
Accessoires	20	s.o.	s.o.	s.o.	20	18
Volontaires	s.o.	344	s.o.	s.o.	344	162
Transferts provenant d'autres régimes	428	129	s.o.	s.o.	557	1 653
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	18	24	42	27
	10,7 M\$		10,6 M\$		21,3 M\$	21,8 M\$

### PRESTATIONS

Les prestations versées par le RRPePUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits entre conjoints.

Prestations versées en 2020 (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2020	Total 2019
Rentes de retraite	33 222	628	33 850	32 665
Remboursement	1 256	143	1 399	234
Transferts vers d'autres régimes	487	99	586	1 751
Autres transferts	651	564	1 215	1 384
	35,6 M\$	1,4 M\$	37,0 M\$	36,0 M\$

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

### FRAIS

Les frais de gestion du RRPePUL sont composés des frais liés à la gestion des placements et à l'administration du Régime (secrétariat et service aux participants).



#### Frais de gestion en 2020 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2020	Total 2019
Frais reliés aux placements	1 943	393	2 336	2 947
Frais reliés à l'administration	460	72	532	530
	2,4 M\$	0,5 M\$	2,9 M\$	3,5 M\$

Avec une politique de placement différente, chaque volet assume des frais liés aux placements différents. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée. À compter de 2020, les frais de gestion des placements alternatifs sont comptabilisés directement à l'intérieur des fonds, de sorte que les revenus de placement sont nets de ces frais. Cette méthode est plus conforme à ce qui se fait dans l'industrie des placements institutionnels.

### REVENUS DE PLACEMENT

Avec les bons résultats, les revenus de placement ont permis un accroissement significatif de l'actif en 2020. Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêts et de dividendes, de même que les gains en capitaux, réalisés ou non, générés par l'augmentation de la valeur des placements.

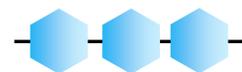


#### Revenus de placement en 2020 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2020	Total 2019
Revenus de placement	56 757	9 722	66 479	82 596

#### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2020 (en millions de \$)

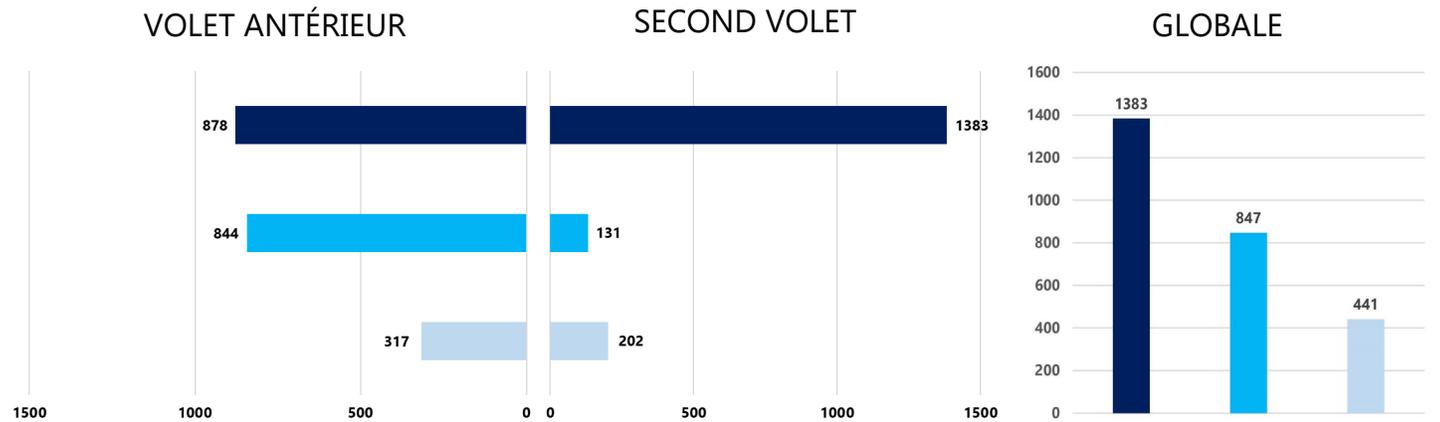
	Volet antérieur	Second volet	Total 2020	Total 2019
Actif au 31 décembre 2019	695,2 M\$	83,6 M\$	778,8 M\$	713,9 M\$
+ Cotisations	1,1	20,2	21,3	21,8
+ Revenus de placement	56,8	9,7	66,5	82,6
- Prestations	-35,6	-1,4	-37,0	-36,0
- Frais	-2,4	-0,5	-2,9	-3,5
Actif au 31 décembre 2020	715,1 M\$	111,6 M\$	826,7 M\$	778,8 M\$



## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

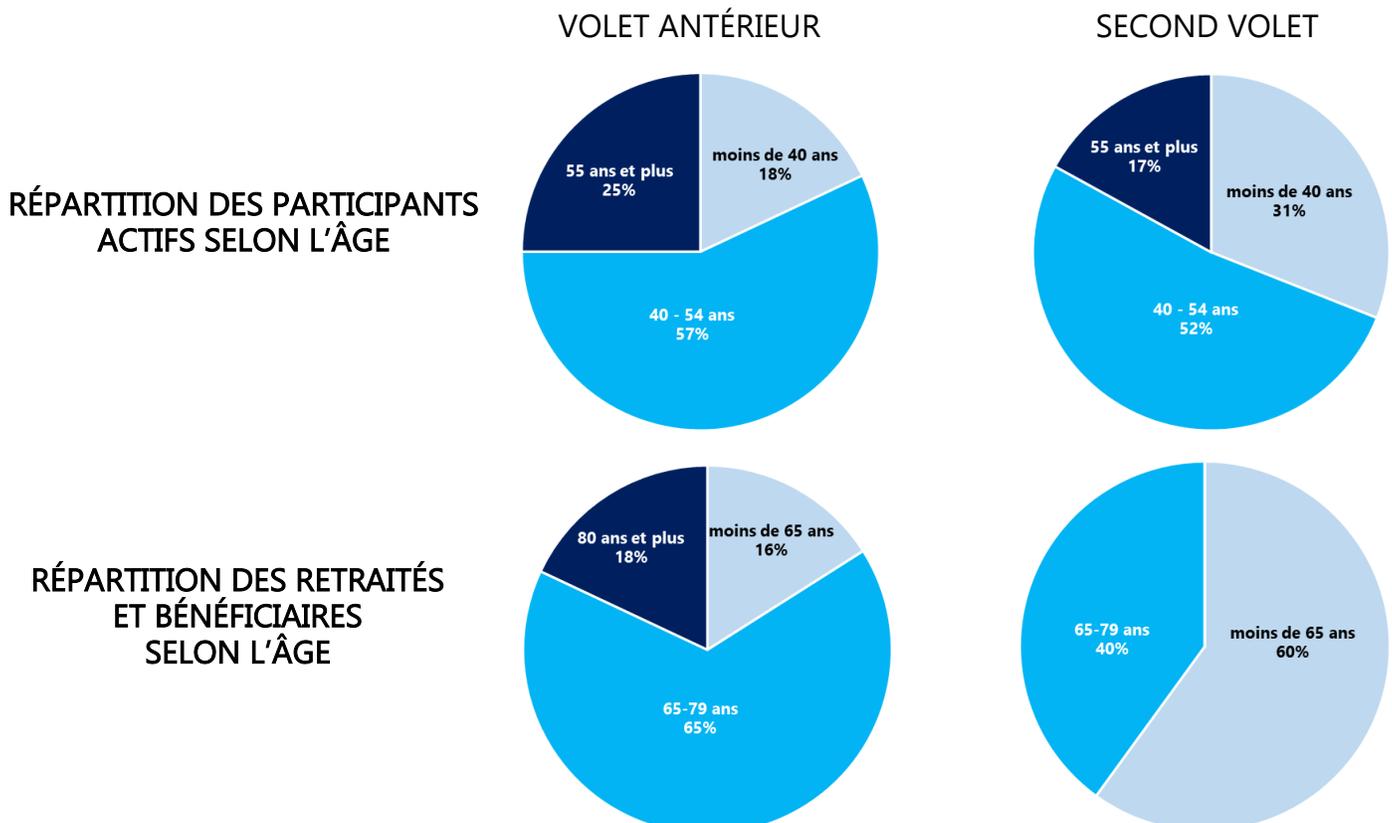
Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPePUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis quatre ans, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

### RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR VOLET SELON LEUR STATUT



Dans le graphique ci-dessus, un participant peut être comptabilisé dans les deux volets s'il a des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPePUL. Au 31 décembre 2020, le RRPePUL a donc un ratio de près de 1 participant actif pour 1 participant non actif (retraités, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,8 pour le Volet antérieur et de 4,2 pour le Second volet.

- Actifs, invalides et retraites ajournées
- Retraités et bénéficiaires
- Rentes différées/Reliquats



## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES /suite

### INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTICIPANTS

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
<b>1. Participants actifs et invalides</b>			
Nombre	866	1 371	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2016).
Salaire moyen	92 840 \$	86 213 \$	
Âge moyen	48,0 ans	45,0 ans	
Service crédité moyen	14,4 années	9,9 années	
Service crédité moyen du volet	9,6 années	3,8 années	
<b>2. Participants en retraite ajournée</b>			
Nombre	12	12	On constate de plus en plus de participants qui retardent leur retraite, même après 65 ans.
Salaire moyen	99 143 \$	99 143 \$	
Âge moyen	66,7 ans	66,7 ans	
Service crédité moyen	28,1 années	28,1 années	
Service crédité moyen du volet	23,1 années	5,0 années	
<b>3. Participants retraités</b>			
Nombre	771	131	21 % des retraités reçoivent leur rente depuis plus de 20 ans.
Âge moyen	72,4 ans	63,9 ans	
Rente annuelle moyenne	42 259 \$	53 507 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	41 447 \$	5 000 \$	
<b>4. Bénéficiaires / conjoints</b>			
Nombre	73	-	40 % de ces rentes sont versées depuis plus de 25 ans (en incluant la rente versée initialement au retraité).
Âge moyen	80,1 ans	-	
Rente annuelle moyenne	19 639 \$	-	
Rente annuelle moyenne du volet	19 639 \$	-	
<b>5. Participants avec rente différée</b>			
Nombre	317	202	Sur les 441 participants, 171 (39 %) ont moins d'une année de participation et 272 (62 %) ont moins de deux années.
Âge moyen	46,6 ans	42,5 ans	
<b>Ratio participants actifs (1 et 2) / participants non actifs (3 à 5)</b> <i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPePUL</i>	0,8	4,2	On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.

Définitions : Participants en retraite ajournée : participants actifs de 65 ans et plus.

Participants avec rente différée : participants ayant cessé de cotiser, mais qui ont laissé leurs droits dans le RRPePUL.

### MOUVEMENT DE PARTICIPANTS

	En 2020		Moyenne 5 ans (2016-2020)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	103	36,6	137	37,7
Retraites	37	62,5	32	61,3
Décès	20	80,9	19	81,1
Remboursements / Transferts	34	41,8	31	38,7

## A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPePUL sont investis.

	VOLET ANTÉRIEUR		SECOND VOLET		GESTIONNAIRE
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
<b>TITRES D'EMPRUNT</b>		<b>55,4 %</b>		<b>24,5 %</b>	
Obligations provinciales à long terme	234,5	32,9 %	3,1	2,9 %	Gestion d'actifs Manuvie
Obligations à long terme	6,8	1,0 %	1,3	1,2 %	Caisse de dépôt et placement (CDPQ)
Obligations Core Plus	32,9	4,6 %	5,9	5,4 %	Gestion d'actifs CIBC
Obligations de pays émergents	35,8	5,0 %	4,2	3,8 %	Franklin Templeton
Obligations corporatives	34,7	4,9 %	5,4	5,0 %	Canso Investment Counsel
Dettes privées	48,2	6,8 %	6,2	5,7 %	Sun Life
Marché monétaire canadien	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	Gestion d'actifs Manuvie
Marché monétaire américain	2,2	0,3 %	0,6	0,5 %	Gestion d'actifs Manuvie
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>		<b>20,2 %</b>		<b>47,4 %</b>	
Actions canadiennes	36,3	5,1 %	8,6	7,9 %	Jarislowsky Fraser
Fonds d'actions mondiales	83,6	11,7 %	28,5	26,2 %	<sup>1</sup>
Actions américaines à petite capitalisation	0,0	0,0 %	6,6	6,0 %	Fisher Investments
Actions de pays émergents	24,1	3,4 %	8,0	7,3 %	RBC Global Asset Management
<b>PLACEMENTS ALTERNATIFS</b>		<b>24,4 %</b>		<b>28,1 %</b>	
Fonds d'immobilier	89,9	12,6 %	12,2	11,2 %	<sup>2</sup>
Fonds d'infrastructures	52,4	7,4 %	7,0	6,5 %	<sup>3</sup>
Infrastructures - GIP I	0,3	0,0 %	0,0	0,0 %	GIP
Fonds de placements privés	18,6	2,6 %	5,2	4,8 %	<sup>4</sup>
Placements privés - CDPQ	12,7	1,8 %	6,2	5,7 %	Caisse de dépôt et placement (CDPQ)
	<b>713,0</b>		<b>108,9</b>		

Notes :

1. Certains types de placement sont regroupés (voir les renvois 1 à 4) dans des fonds afin que tous les régimes de retraite ou volets aient les mêmes répartitions entre les gestionnaires.
2. Le montant total d'actif indiqué ci-dessus est légèrement différent des montants indiqués précédemment dans le rapport parce qu'il s'agit ici de la valeur de placements alors qu'ailleurs c'est l'actif total de chaque volet qui est présenté.

<sup>1</sup> Fonds d'actions mondiales : Pavillion (transition), Pier 21 et Walter Scott (environ un tiers chacun).

<sup>2</sup> Fonds d'immobilier : CDPQ (31 %), Kingsett (9 %) et Morgan Stanley (23 %). TD Greystone (6 %). Presima (transition) (31 %).

<sup>3</sup> Fonds d'infrastructures : GIP (31%), IFM (32 %), UBS (18 %) et Brookfield (20 %).

<sup>4</sup> Fonds de placements privés : engagements auprès de 14 fonds de 10 gestionnaires (portefeuille en construction).

## A.4 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique la performance brute des fonds du RRPePUL.

	RENDEMENT 2020	VALEUR AJOUTÉE <sup>1</sup>
<b>TITRES D'EMPRUNT</b>		
Obligations provinciales à long terme VA <sup>2</sup>	11,1 %	s/o
Obligations provinciales à long terme SV <sup>2</sup>	5,1 %	s/o
Obligations à long terme <sup>2</sup>	8,2 %	s/o
Obligations Core Plus	10,0 %	1,3 %
Obligations de pays émergents	4,2 %	-0,1 %
Obligations corporatives	15,7 %	7,0 %
Dette privée	11,7 %	2,9 %
Marché monétaire canadien	0,6 %	s/o
Marché monétaire américain	11,3 %	s/o
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>		
Actions canadiennes	4,8 %	1,4 %
Fonds d'actions mondiales	9,5 %	-4,4 %
Actions américaines à petite capitalisation	23,0 %	20,4 %
Actions de pays émergents	18,8 %	-0,5 %
<b>PLACEMENTS ALTERNATIFS</b>		
Fonds d'immobilier	-5,7 %	-9,4 %
Fonds d'infrastructures	-0,4 %	-6,3 %
Fonds de placements privés	27,2 %	13,4 %
Placements privés - CDPQ	5,4 %	-8,5 %



<sup>1</sup> Écart de performance par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Pour les portefeuilles où il n'y a pas de valeur ajoutée, cela signifie que la gestion n'est pas comparée à un indice de référence.

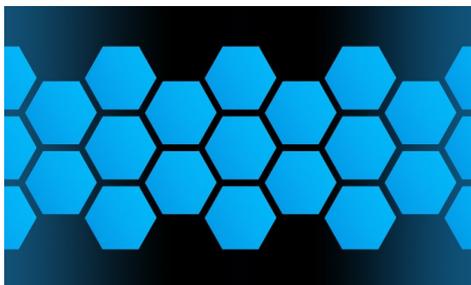
<sup>2</sup> Essentiellement, ce sont des portefeuilles d'obligations où la gestion est basée sur les caractéristiques du passif actuariel.

## A.4 PERFORMANCE DES PLACEMENTS /suite

Le tableau suivant indique la performance brute des volets du RRPePUL. Le Second volet a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Depuis 2019, la répartition stratégique des placements de chaque volet tient compte de leur maturité très différente.

	Volet antérieur			Second volet		
2020	8,5 %	2 ans	10,9 %	9,5 %	2 ans	11,4 %
2019	13,3 %	4 ans	8,9 %	13,3 %	4 ans	9,0 %
2018	2,0 %	5 ans	8,9 %	1,6 %	5 ans	9,0 %
2017	12,1 %	10 ans	9,4 %	12,1 %		
2016	9,1 %	15 ans	7,8 %	9,1 %		
2015	8,0 %					
2014	16,3 %					
2013	7,7 %					
2012	6,1 %					
2011	11,7 %					
2010	13,0 %					
2009	13,8 %					
2008	-16,6 %					
2007	4,4 %					
2006	11,9 %					
	Rendement espéré 2021 + (avant la marge de sécurité)		5,05 %	Rendement espéré 2021 + (avant la marge de sécurité)		7,04 %
	Rendement espéré 2021 + (net de la marge de sécurité)		4,05 %	Rendement espéré 2021 + (net de la marge de sécurité)		5,92 %

Les données en bleu représentent les années ou les périodes où l'objectif de rendement a été atteint ou surpassé.



## Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack

2305, rue de l'Université, bureau 3121

Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3802

[rrpepul@bretraite.ulaval.ca](mailto:rrpepul@bretraite.ulaval.ca)

[www.bretraite.ulaval.ca/rrpepul](http://www.bretraite.ulaval.ca/rrpepul)

